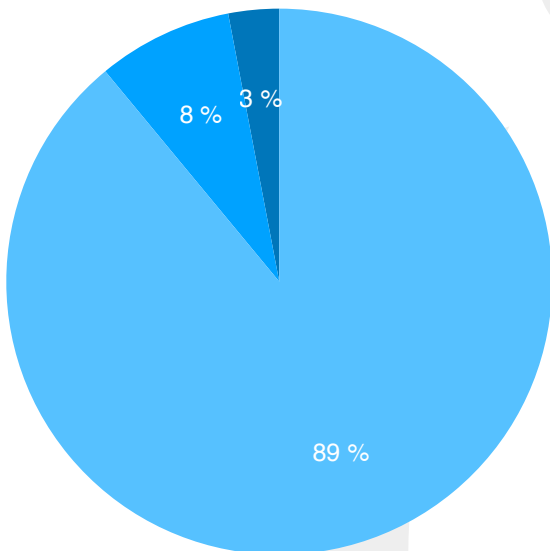




District de Football Val-De-Marne

Les Effectifs

● joueurs ● dirigeants ● autres



152 clubs

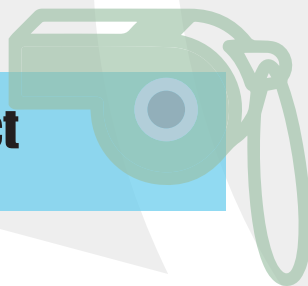
38 532 licenciés

71% des joueurs ont moins de 19 ans

7% de féminines

Formation Technique

182 arbitres District



900 éducateurs/an



LE DISTRICT

Le Comité de Direction

Président: Mr MERCIER Thierry

Vice-Président Délégué: Mr TURCK Denis

Vice-Président: Docteur THOMAS Michel

Secrétaire Général: Mr COMBAL Jean-Jacques

Secrétaire Général Adjoint: Mr DARDENNES Patrick

Trésorière Générale: Mme CATELAN Marie-Christine

Trésorier Général Adjoint: Mr MAGGI Jean-Pierre

Membres:

Mme BATHENAY Estelle

Mme CHOQUET Pascale (Représentante des Licenciées Féminines)

Mr BROCHE Daniel (Représentant les Educateurs)

Mr ETIENNE Régis (Représentant les Arbitres)

Mr FOPPIANI Jean-Jacques (Représentant le Football Diversifié/Futsal)

Mr GOLDSTEIN Michel

Mr GUERIN Vincent

Mr TIGHLIT Abdeslam

**NOMBRE DE
COMMISSAIRES**

177

Les Permanents

Service Administratif

Directrice Administrative:

FERREIRA Lili

Secrétaire Attachée à la Direction:

GRINCOURT Flore

VICENTE Valérie (comptable secrétaire)

Responsable du Département Compétitions:

VINCENTI Marc

Agent de Développement:

GRADINARI Igor

Département Technique

Conseiller Technique Départemental:

HAPPY Hervé

Conseiller Technique Départemental Adjoint

(sélection/détection, féminines, foot diversifié):

OUDAYA Hedi

CTD-DAP:

TAFFININE Driss

Agent d'Entretien:

SAVIGNY Brigitte

Les Commissions

Commission CDPME	Commission Féminines
Commission Départementale d'Appel	Commission Football à Effectif Réduit
Commission Départementale d'Arbitrage	Commission Football Diversifié/Futsal
Commission de Discipline	Commission Médicale
Commission de Surveillance des Opérations	Commission Mission Communication Information
Électorales	Formation
Commission des Coupes	Commission Organisation des Championnats
Commission des Délégués	Seniors, Jeunes & Féminines Seniors
Commission des Statuts et Règlements	Commission Statut de l'Arbitrage
Commission des Terrains et Equipements	Commission Technique
Commission du Calendrier	Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

Elles agissent au nom du Comité de Direction, dans le cadre de la délégation de pouvoir que celui-ci leur confie.

A ce titre, tout membre du Comité de Direction peut assister aux réunions des Commissions.

- ne peuvent valablement délibérer qu'en présence d'au moins 3 membres,
- gèrent, dans le respect des Règlements et des Procédures, les affaires qui ressortissent à leur compétence,
- programment, si nécessaire, l'organisation de leur activité sur la saison,
- établissent, le cas échéant, dans les délais impartis, leur Plan d'Action Départemental (P.A.D.) pour la saison suivante,
- mettent en oeuvre le P.A.D., après adoption par le Bureau du Comité étant entendu que:
 - si une commission estime ensuite qu'une action prévue au P.A.D. ne pourra être réalisée, le Comité de Direction doit en être informé, avec indication des raisons qui conduisent à la modification ,
 - toute modification du contenu P.A.D. est subordonné à l'accord préalable du Bureau du Comité.
- établissent en temps utile, chaque saison, le bilan de la mise en oeuvre du P.A.D. et/ou de leur activité
- sont des organes de réflexion, dans le domaine qui est le leur, dans le but d'améliorer leurs conditions de fonctionnement et/ou la qualité de leur action,
- sont force de propositions dans leur domaine de compétence.

Le Comité de Direction se doit d'être en permanence à l'écoute des propositions que peuvent lui faire les Commissions qui agissent en son nom.

Les Manifestations du District

Journée accueil U11
Journée accueil U9
Journée accueil U7 } 609 Enfants

Journée accueil U7 Fille
Journée accueil U9 Fille } 70 Enfants

Journée accueil U11 Fille } 90 Enfants

Coupe Futsal Jeunes:

U11 Fille 18 clubs
U13 fille 25 clubs
U13 Garçon 50 clubs

Perfectionnement Gardien de But:

U12 à U14 Garçon
U12 à U15 Fille → 60 gardiens

Plateaux U6 à U9 fille → 120 filles

Initiation football à 5 → + de 2000 enfants/an

Sport à l'Hopital:
60 personnes

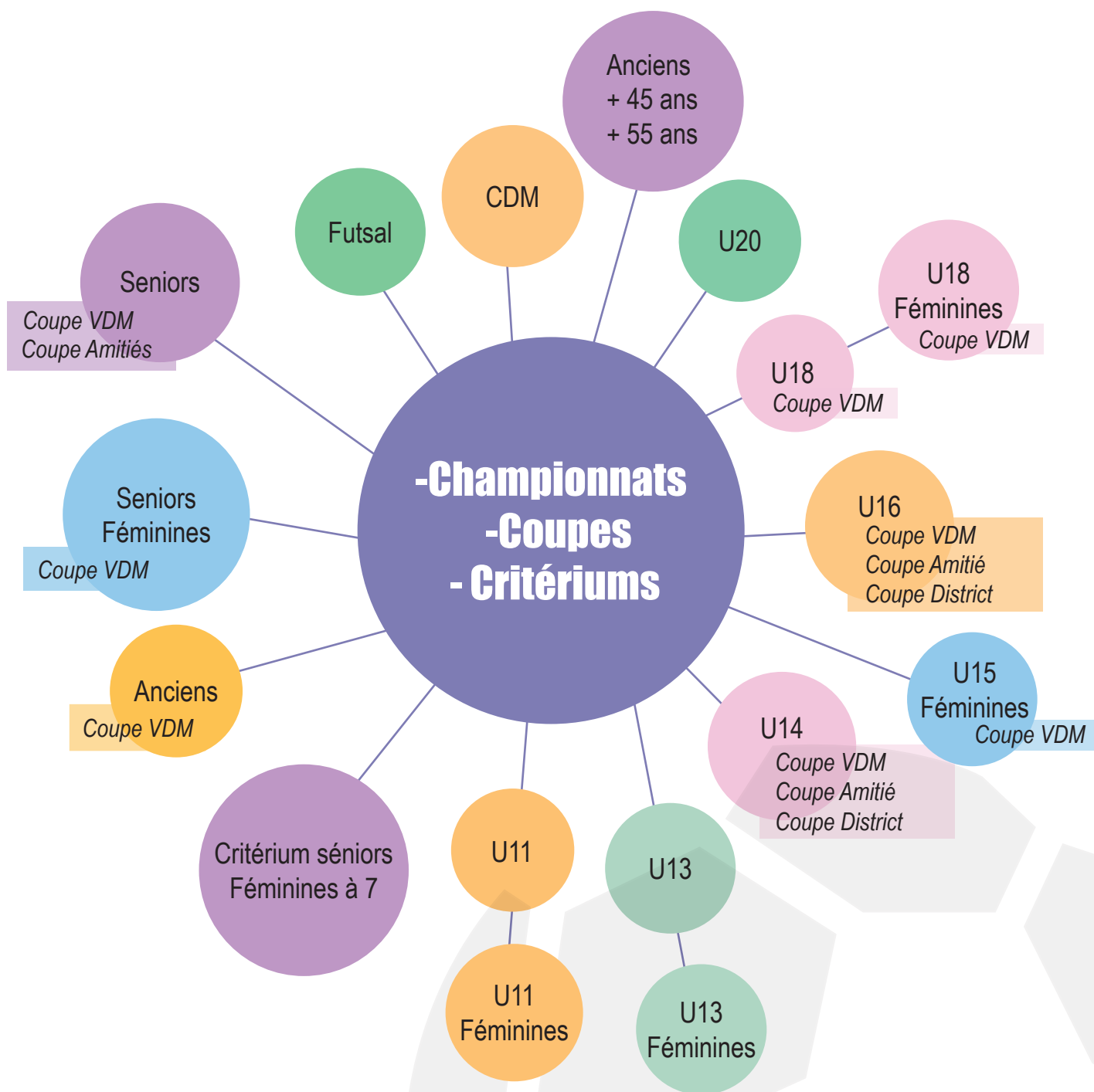
Girly Cup:
250 joueuses

Journée Nationale des Débutants:
700 personnes

Finales Foot Animation:

-U10 Garçon -U11 Fille
-U11 Garçon
-U12 Garçon
-U13 Garçon - U13 Fille

Les Compétitions du District



Coordonnées

Toute correspondance doit être adressée à la
Directrice Administrative

Siège social:

District du Val-de-Marne
131 boulevard des Alliés,
94500 Champigny-sur-Marne

Administratif (compétitions, comptabilité):

secretariat@districtvaldemarne.ff.fr
Administratif: 01.55.96.11.00
Comptabilité: 01.55.96.11.01
Compétitions: 01.55.96.11.09

Arbitrage:

cda@districtvaldemarne.ff.fr
01.55.96.11.42/43

Formations et Certifications:

formation@districtvaldemarne.ff.fr

Technique (football d'animation, féminines):

technique@districtvaldemarne.ff.fr
Conseiller Technique Départemental Adjoint:
01.55.96.11.42
CTD-DAP:
01.55.96.11.43

Horaires d'ouverture:

Lundi: 14h00/18h00

Mardi et Jeudi: 9h00/18h00

Mercredi et Vendredi: 9h00/17h00



Partenaires du District



CDOS

VAL-DE-MARNE



1919



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
DE LA DRÔME**



COMMENT DEVENIR PARTENAIRE

Partenariat d'Entreprise et Dons aux Associations

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une oeuvre d'intérêt général. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale.

En faisant un don au District du Val-De-Marne, cela vous permettra de réduire vos impôts.

Dans ce cas, le District 94 vous délivrera un reçu fiscal N°11580*03 à joindre à votre déclaration de revenus ou de résultats.

Déduction fiscale au titre du mécénat d'entreprise

Finalité du versement	Régime fiscal de l'entreprise	Taux de déduction fiscale	Plafond de la déduction fiscale
Don à une oeuvre d'intérêt général	Impôt sur le revenu ou sur les sociétés	60% du montant du don	Dans la limite de 0,5 ‰ (pour mille) du chiffre d'affaire annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués)

Exemple:

Pour 1000€ de dons vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 600 €.